

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Adjoints, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Fabrice **FOUTRIER**, Bertrand **THIEBAULT**, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Annette **VOIRIN** à Sandrine **FLEURY**.

ABSENT : Denis **LEMAIRE**.

Monsieur Xavier **GAMBA** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 29 septembre 2017.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Coupes de bois dans la forêt communale – Etat d'assiette 2018,
2. Achat d'un sécateur électrique,
3. Admission en non valeur sur le Budget du Service de l'Eau,
4. Admission en non valeur sur le Budget du Service de l'Assainissement,
5. Questions diverses.

1) COUPES DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE 2018

Coupes de bois – Etat d'assiette 2018
 Délib. n° 34/2017
 Visée S/P le 04/12/2017

Avec 9 voix pour, 1 abstention (Fabrice FOUTRIER), le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après et demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après.

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
2	12,39	Amélioration	oui	x					
3	10,13	Amélioration	oui	x					
15	11,88	Amélioration	oui			x	oui	oui	35
Exemple :									
5	2,35	Amélioration	oui			x	oui	oui	35

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire.

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la Commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle	Report / Suppression	Motifs
----------	----------------------	--------

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage :

- par foyer
- par habitant
- moitié par foyer moitié par habitant

Décide que la délivrance se fera

- sur pied
- après façonnage

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Bertrand THIEBAULT

M. Jean-Claude RONCARI

M. Denis LEMAIRE

M. Fabrice FOUTRIER

M. Etienne LECLERE

M. Xavier GAMBA

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au :

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2) ACHAT D'UN SECATEUR ELECTRIQUE

Achat d'un sécateur électrique
Délib. n° 35/2017
Visée S/P le 04/12/2017

Avec 9 voix pour, 1 abstention (Jean-Claude RONCARI), le Conseil Municipal décide d'acheter un sécateur électrique d'occasion de marque PELLENC à l'**EARL CHAMPAGNE THIERRY GAUTHIER** (N° SIRET 49927751500015), sise à BAR-SUR-AUBE, 6 rue des Tanneries, pour la somme de 160 euros H.T. ou **192 euros TTC**.

3) ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Admission en non valeur sur le Budget du Service de l'Eau
Délib. n° 36/2017
Visée S/P 04/12/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'admettre en non valeur, sur le Budget du Service de l'Eau, les sommes proposées par Monsieur le Comptable public.

4) ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Admission en non valeur sur le Budget du Service de l'Assainissement
Délib. n° 37/2017
Visée S/P le 04/12/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'admettre en non valeur, sur le Budget du Service de l'Assainissement, les sommes proposées par Monsieur le Comptable public.

5) QUESTIONS DIVERSES

- **Jean-Claude RONCARI** propose aux membres présents de mettre en place une formation aux premiers secours pour tous les habitants dès février 2018.
- **Alain TOURNEBISE** informe les membres du Conseil Municipal que l'Arbre de Noël 2017 sera animé gracieusement par l'Association « ACTIVITES POUR TOUS ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

Le secrétaire de séance,

X. GAMBA

Le Maire,

A. TOURNEBISE